

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, G. CUMONT ET A. DE WITTE.

1896

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1896

SIX MONNAIES LIÉGEOISES INÉDITES.

PLANCHE XI.

« Décidément, la numismatique liégeoise est inépuisable », disait le baron de Chestret de Haneffe, en se voyant forcé de donner à son grand travail sur les monnaies de notre principauté un supplément, comprenant cinq pièces découvertes pendant la publication même de sa monographie.

Les paroles de notre savant confrère se sont encore justifiées davantage depuis lors.

En effet, dès le mois de juin 1890, M. Georges Cumont publiait dans la *Revue belge de numismatique* (1) une magnifique couronne d'or de Jean de Bavière découverte au Huis ter Lune en Frise.

Trois ans plus tard, à la réunion de la Société royale de numismatique du 2 juillet 1893, M. Camille Picqué faisait passer sous les yeux de ses confrères un *vierlander* inédit frappé en 1485 par Jean de Hornes.

Enfin, cette année même, notre sympathique président décrit dans la *Revue* « Trois monnaies liégeoises inédites » de sa collection (2).

(1) Voy. *Revue belge de numismatique*, année 1890, p. 330.

(2) Voy. *Revue belge de numismatique*, année 1896, p. 5.

Nous allons augmenter quelque peu cette série, déjà longue pourtant, en décrivant six monnaies inédites de notre médaillier. Celles-ci non plus, sans doute, ne seront pas les dernières et nous espérons bien que d'autres trouvailles pourront bientôt permettre à M. de Chestret d'ajouter un nouveau supplément à son excellent ouvrage.

* * *

I. *Droit.* Tête à cheveux hérissés, de profil à gauche.

Légende : S ——— DOMITIAN.

✠

Rev. HOII dans un cercle perlé.

✠

Légende : (DIET) VINVΩ.

Argent. Poids : 1gr,100.

Pl. XI, n° 1.

Collection de l'auteur.

Le revers de ce denier est presque identique à celui du denier qui figure sous le n° 31 dans la *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances*. Une légère différence, pourtant : les quatre petites boules qui sont aux côtés des deux petites croix du champ sur la pièce décrite par le baron de Chestret ne figurent point sur la nôtre. Ajoutons que celle-ci est d'une fabrication tellement barbare que, vue seule, elle donnerait une très pauvre idée du talent des monnayeurs de l'évêque Théoduin.

II. *Droit.* Buste à mi-corps, de face, tenant de la main droite une crosse tournée à gauche. Tête à chevelure étagée.

Rev. Dans un grènetis, un mur percé d'une porte et renfermant un dôme de style roman accosté de deux tourelles.

Argent. Poids : ogr,438.

Pl. XI, n° 2.

Collection de l'auteur.

C'est au règne d'Otbert, déjà si riche tant par le nombre que par la variété des types et la finesse de leur exécution, qu'il convient de restituer cette jolie obole. Elle ne déparera pas, d'ailleurs, cette belle série. A notre avis, elle est un produit de l'atelier de Liège et le bâtiment flanqué de deux tours du revers est, à n'en point douter, l'église romane de Saint-Lambert. Cet édifice, identique à celui que nous montre le denier d'Otbert, décrit par M. de Chestret (1) sous le n° 44, est bien aussi le même que celui que donne, accompagné de la légende LEGIA, le denier de l'évêque Théoduin décrit sous le n° 29 et dont l'origine est, sans doute, incontestable.

III. *Droit.* Tête de face, à longs cheveux, coiffée d'un chapel de roses.

Légende : ✠ MONETA × HOYENSE.

Rev. Croix anglée de douze globules et traversant la légende.

(1) Voy. DE CHESTRET, ouvrage cité, p. 82.

Légende. hVG — ORI — SEP — ISC.

Argent. Poids : 1gr,285.

Pl. XI, n° 3.

Collection de l'auteur.

La phrase de M. de Chestret citée en tête de cet article, a-t-elle donc été tout spécialement écrite pour la numismatique du règne de Hugues de Châlon ? Depuis 1890, voilà la troisième pièce à ajouter à la série de cet évêque. En outre, ces pièces nouvelles sont toutes trois à ce type anglais si rare autrefois dans la série liégeoise. Ajoutons que notre esterlin est en métal de bon aloi, autre rareté pour une monnaie de Hugues de Châlon.

IV. *Droit.* Croix gothique avec un quatre-feuilles au centre, ajourée et ornée, séparant quatre écussons placés en sautoir, la pointe vers le centre, deux aux armes de La Marck alternant avec deux aux armes d'Arenberg.

Légende : ✠ EVERAꝰ D ꝰ MARCꝰ PROMꝰ
LEODꝰ.

Rev. Saint Hubert mitré, debout et traversant la légende. Il tient la crosse de la main gauche et de la droite un missel (?) sur lequel est le dix-cors avec la croix entre la ramure.

Légende : ° — SANCTVS — hVPERITVꝰ EPꝰ.

Or pâle. Poids : 2gr,700.

Pl. XI, n° 4.

Collection de l'auteur.

Pour établir la date de l'émission de ce superbe florin d'or et, autant que possible, l'atelier moné-

taire où il fut frappé, il nous faudra passer brièvement en revue les principaux événements du début du règne de Jean de Hornes.

Sans parler des contestations qui surgirent à propos de son élection au trône épiscopal, contestations qui le mirent, dès lors, aux prises avec les seigneurs de la maison de La Marck et auxquelles la paix de Tongres mit fin (21 mai 1484), nous rappellerons seulement que, en l'année qui suivit cette paix, un complot entre Maximilien d'Autriche, l'évêque Jean de Hornes et Frédéric, sire de Montigny, son frère, débarrassa le pays de la tyrannie de Guillaume de La Marck et fit mourir sur l'échafaud, à Maestricht, le redoutable Sanglier des Ardennes (15 juin 1485).

Cet assassinat eut pour conséquence immédiate la reprise de la guerre de désolation à peine terminée.

En effet, Éverard et Robert de La Marck jurèrent de venger la mort de leur frère et ne tardèrent pas à tenir trop fidèlement leur serment. Maîtres de la plupart des châteaux-forts du pays, ils en firent bientôt des repaires de routiers et de pillards vivant de rapines et ne sortant de ces retraites que pour rançonner et piller le plat pays, pendant qu'eux-mêmes faisaient au prince une guerre à outrance.

Stockheim, Hasselt et Saint-Trond étaient tombés en leur pouvoir en quelques mois. Deux entreprises contre Liège (1486 et janvier 1487)

étaient restées sans résultat, quand, le 13 mars 1488, Éverard de La Marck parvint à s'en rendre maître. Il se décerna aussitôt le titre de « Protecteur des église, cité et pays de Liége ».

Sa domination dans la capitale dura deux ans environ : en avril 1490, la paix d'Aix-la-Chapelle, en rétablissant le pouvoir de Jean de Hornes, confia le gouvernement du pays, avec la qualité de mambour, à Englebert de Nassau, jusqu'à l'exécution complète des clauses du traité.

A peine signée, cette paix fut violée : le 28 octobre de cette même année 1490, Robert de La Marck se présenta devant Liége, pénétra dans la ville le 2 novembre suivant et prit immédiatement le titre de mambour. L'anarchie recommença de plus belle et il fallut la paix de Donchéry (avril 1492) pour y mettre définitivement un terme et permettre à Jean de Hornes de prendre enfin paisible possession de son trône épiscopal.

Toutes les monnaies liégeoises d'Éverard de La Marck connues jusqu'à ce jour, portent le titre de « *Protector Leodiensis* » et furent, par conséquent, frappées de 1488 à 1490, années pendant lesquelles il exerça sa protection (?) sur la principauté. Sauf notre florin, toutes d'ailleurs portent au revers l'une des deux dates 1489, 1490.

Quant à l'atelier où fut forgé notre florin, il est bien difficile à déterminer. Ce n'est pas, toutefois, celui de la capitale, car le perron, signe distinctif de l'officine liégeoise, n'y figure pas comme diffé-

rent monétaire, tandis qu'on le remarque sur quatre autres monnaies du protecteur.

Il faudrait donc ranger notre pièce, en compagnie des trois autres pièces d'Éverard (1) portant comme elle la croix comme différent, parmi les espèces « forgées dans les forteresses », suivant la qualification donnée à certaines monnaies de Guillaume de La Marck par l'édit de Jean de Hornes de 1487. Or, la question de savoir dans quelles forteresses le protecteur monnaya n'est guère facile à résoudre.

La présence de saint Hubert au revers du florin nous a fait croire (2) qu'il pourrait bien avoir été frappé au château de Mirwart : ce domaine voisin de Saint-Hubert, et dont dépendait l'avouerie de cette ville, comptait au nombre des seigneuries féodales de Liège et était possédé à l'époque qui nous occupe, ainsi que l'avouerie de Saint-Hubert, par Éverard de La Marck (3).

D'autre part, en mettant sur son florin d'or l'effigie du second patron de Liège, Éverard n'a peut-être fait que copier servilement le *postulat de Messire Guillaume*, émis jadis par son frère le *Sanguier*, ou celui de Jean de La Marck, dit le *Postulé*,

(1) Voy. DE CHESTRET, ouvrage cité, pp. 217 et 218 et nos 379, 382 et 384.

(2) Voy. *Revue belge de numismatique*, année 1893, p. 563.

(3) Éverard fit le relief de la seigneurie de Mirwart le 23 janvier 1480 et, le 2 janvier 1498, son fils Éverard releva la même terre par décès d'Éverard son père. Voy. BORMANS, *Seigneuries féodales de Liège*, p. 277, Mirwart.

pièces qui ne nous sont, hélas! connues l'une et l'autre que par la mention qu'en fait le « Cri de 1486 ». La découverte de l'une d'elles viendrait à propos pour dissiper nos doutes à cet égard.

V. *Droit*. Écu de Hornes; au-dessus, des nuages.

Légende. † IOH̄S · † (PS · L) † O O (D V X)
BVL † O · LOS'.

Rev. Croix légèrement ornée, coupant la légende et renfermant au centre un fleuron. Dans les angles, deux lions alternant avec deux cors.

Légende : (SI D E V) / ROB'(A) / Q S E O R / RO(S - 9) †.

Cuivre jaune.

Pl. XI, n° 5.

Collection de l'auteur.

Ce brûlé, frappé à Liège, en 1494, est, sauf quelques légères différences, la copie exacte du *nouveau blanc de Liège* émis la même année.

VI. *Droit*. Buste à droite de Maximilien-Henri de Bavière coiffé de la longue perruque Louis XIV et vêtu du costume électoral.

Légende : MAX · HEN · D · G · ARC · COL · PR · EL.

Rev. Dans un écu ovale terminé en pointe, posé sur un cartouche et sommé du bonnet ducal, les armes écartelées de Bavière et du Palatinat avec l'écu de Bouillon sur le tout. Aux côtés du bonnet ducal : 16—64.

Légende : EP · ET · PRIN · LEOD · DVX · BVL ·
MA · FR · CO · LO · HO

Or. Poids : 3gr,436.

Pl. XI, n° 6.

Collection de l'auteur.

Ducat d'un autre type que celui reproduit sous le n° 634 dans l'ouvrage de M. de Chestret, et d'une gravure beaucoup plus fine. Inconnu en nature jusqu'à présent, la date de sa frappe seule nous était renseignée par les registres de la Chambre des finances.

* * *

Nous est-il permis de terminer ce travail par la description d'une modeste pièce d'essai en cuivre d'un ducat liégeois du milieu du xviii^e siècle ? Nous craignons fort qu'elle fasse pauvre figure à la suite des pièces d'importance décrites plus haut. Toutefois, nous est avis qu'en numismatique, de même qu'en histoire, les détails ont souvent leur importance et qu'en ces matières le superflu même peut devenir chose très nécessaire ; comme, d'ailleurs, notre pseudo-ducat est seul aujourd'hui à tenir la place de la monnaie d'or dont il fut jadis l'épreuve, nous ne ferons peut-être pas chose complètement inutile en le signalant aux numismates, à défaut du ducat lui-même.

Droit. Buste à gauche de saint Lambert mitré ;
au-dessous, 1744.

Légende : S · LAMBERTUS — PATRO · LEOD.

Rev. Armes écartelées de la principauté (Bouillon, Franchimont, Looz et Hornes, avec Liège sur le tout) dans un écusson ovale sommé du bonnet ducal et placé sur un manteau fourré d'hermine.

Légende : ☼ DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Cuivre.

Pl. XI, n° 7.

Collection de l'auteur.

Le revers de cette pièce n'a aucune ressemblance avec celui du ducat « sede vacante » de 1744 que l'on connaît. Par contre, le type de ce revers est très exactement celui que donne le ducat de la vacance du siège de 1763. Sur cette dernière pièce, toutefois, outre une légère variété dans la légende, les armoiries sont représentées avec leurs émaux, chose qui n'existe pas sur notre essai.

LÉON NAVEAU.

